
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA MOYENNE VALLEE DE L'ISLE
COMMUNE DE SOURZAC**



PLAN LOCAL D'URBANISME



PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT



FEVRIER 2008
N° 4 31 0185

PLU PRESCRIT LE 25 JUIN 2004
PLU ARRETE LE 21 JUIN 2007
PLU APPROUVE LE
PLU EXECUTOIRE LE

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	1
1. La Gravette Nord.....	2
2. La Gravette Sud.....	3
3. Le Bost (secteur est)	4
4. Le Bost (secteur ouest).....	5
5. Couturou	6



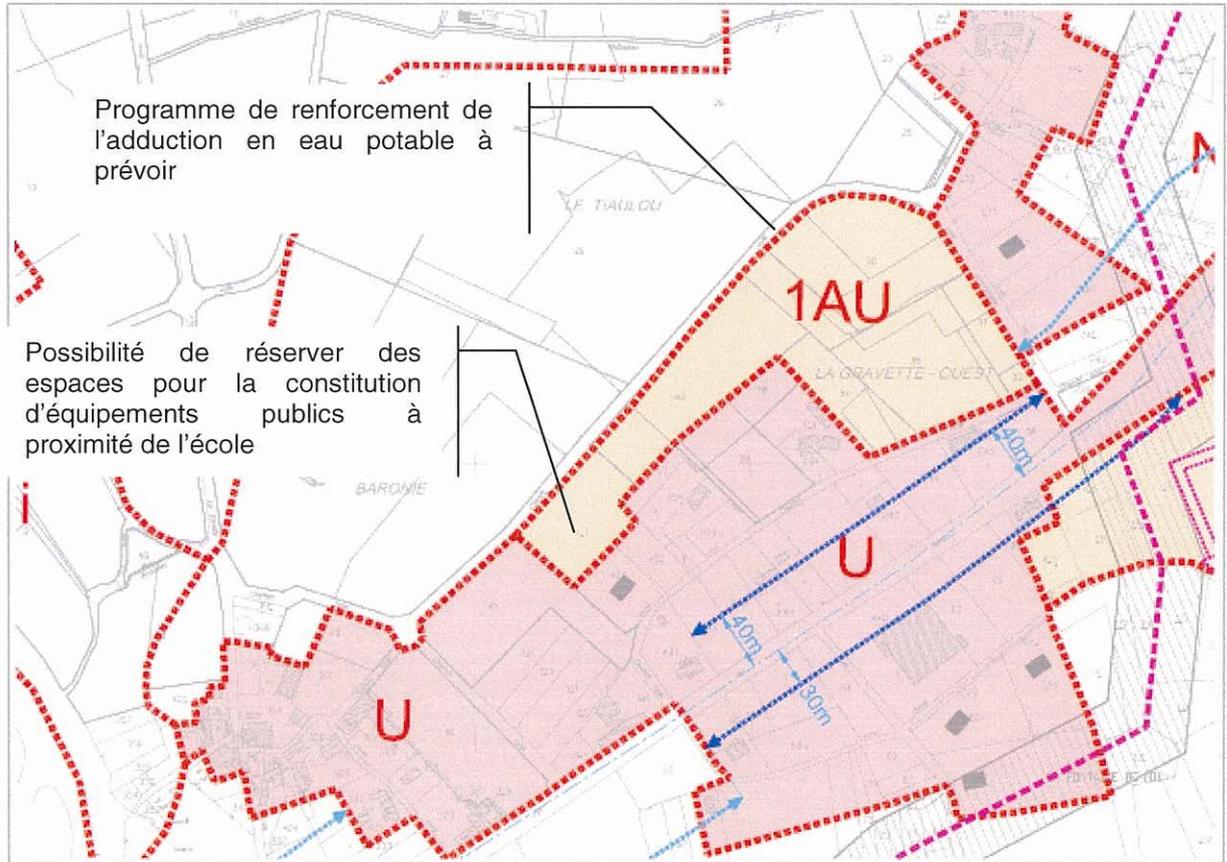
INTRODUCTION

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement relatives à des quartiers ou à des secteurs à mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager. Ces orientations, en cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, prévoient les actions et opérations d'aménagement à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

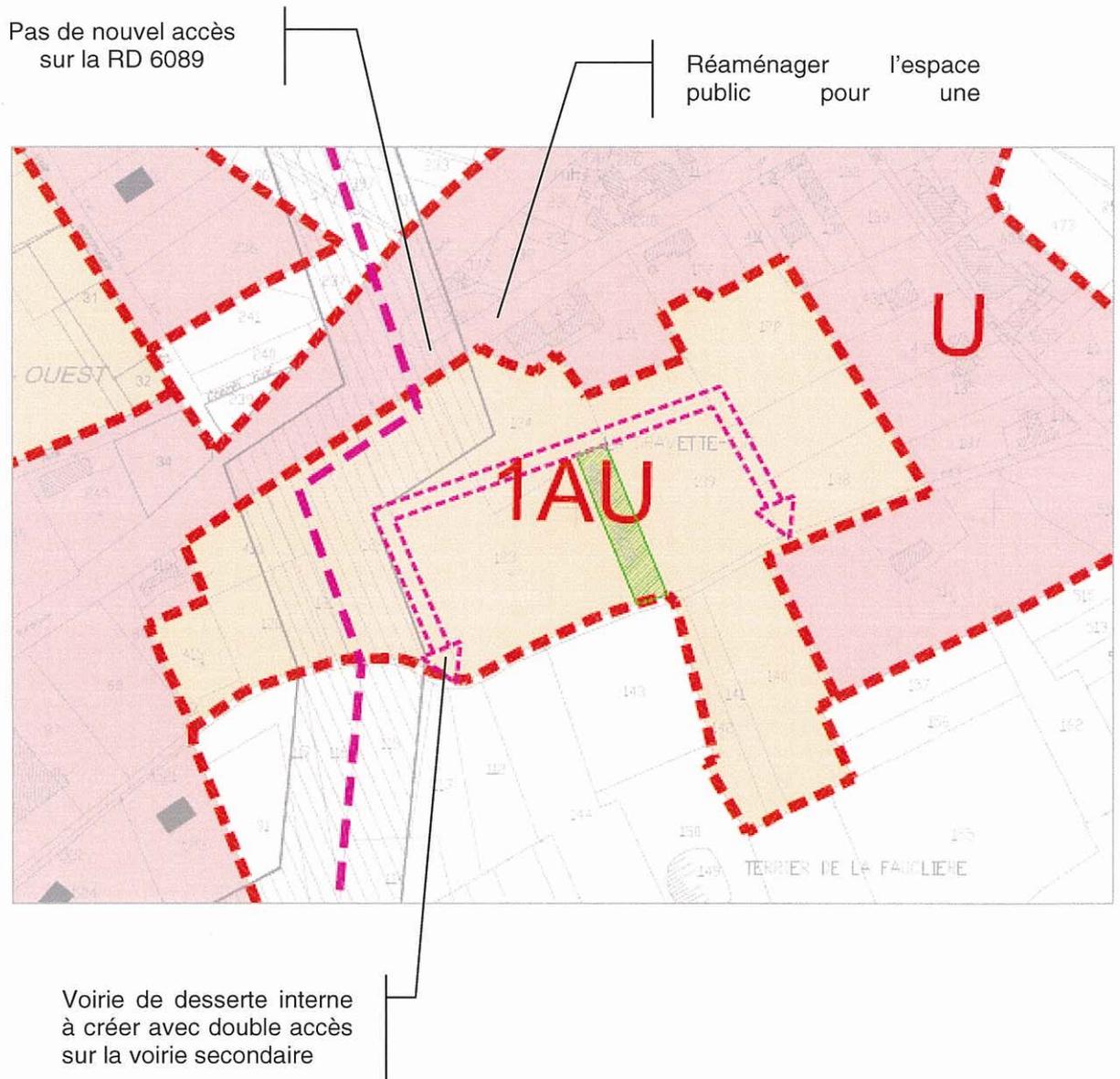
Pour la commune de Sourzac, ces orientations prendront la forme de schémas d'aménagement et préciseront les principales caractéristiques des voies et espaces publics dans les zones à urbaniser.

Les opérations de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles doivent être respectées "dans l'esprit". Elles sont figurées sur les schémas de principe d'aménagement ci-après.

1. LA GRAVETTE NORD



2. LA GRAVETTE SUD

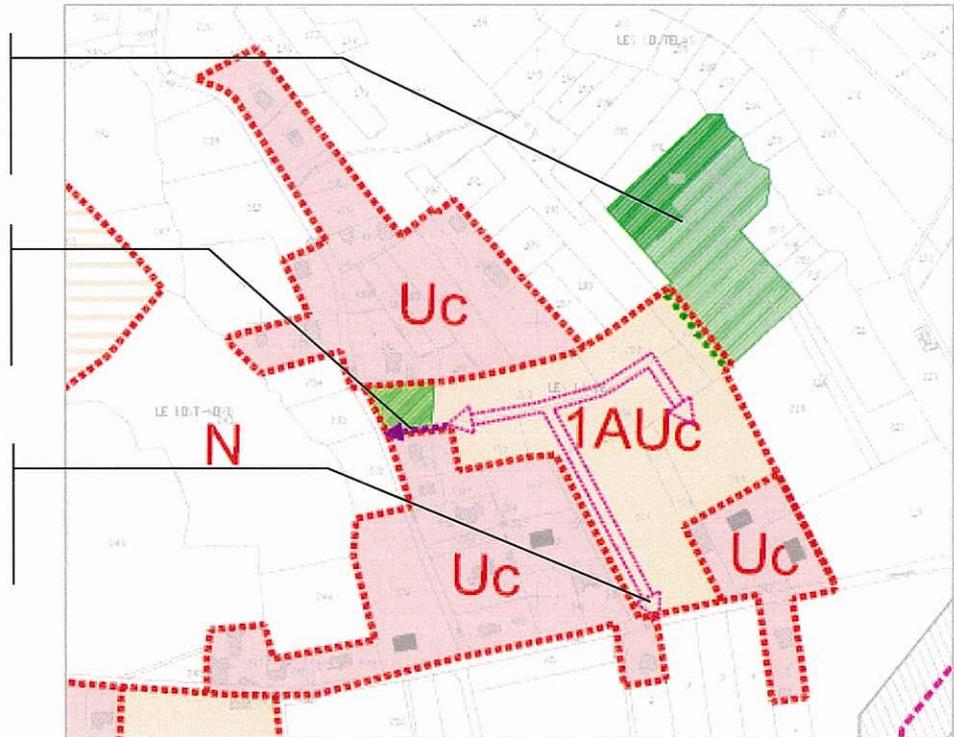


3. LE BOST (SECTEUR EST)

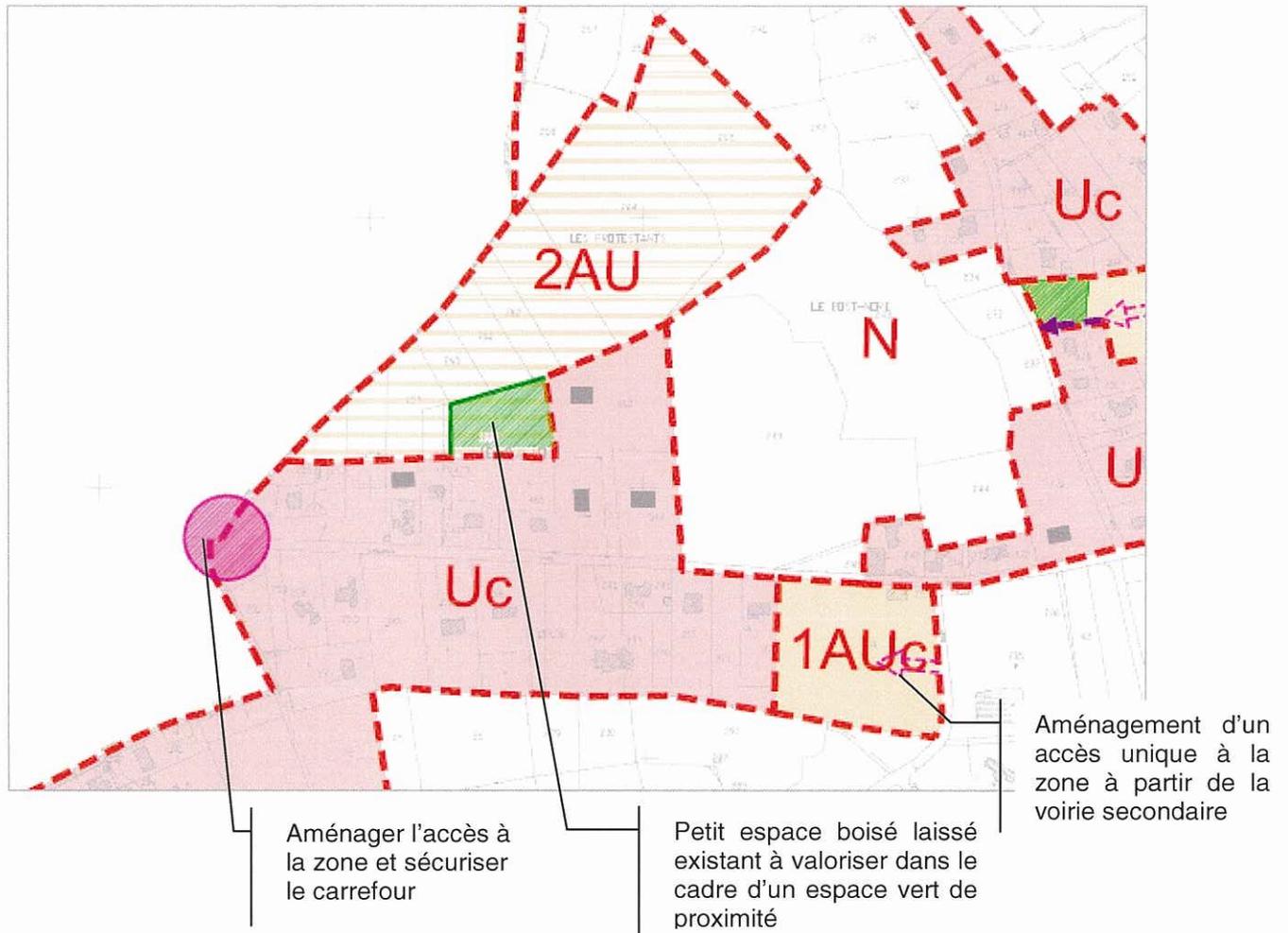
Boisements à préserver
comme limite à
l'urbanisation

Valoriser les arbres
existants
Création d'un passage
piéton

Création d'une voie de
desserte interne en
limitant les accès sur la
voie principale



4. LE BOST (SECTEUR OUEST)



5. COUTUROU

